

Inauguration de Paris Plages 2016

Mercredi 20 juillet à 11h15, Escalier du Pont Neuf (1er)

Anne Hidalgo, Maire de Paris, inaugurerà mercredi la 15e édition de Paris Plages, sur la voie Georges-Pompidou et au Bassin de la Villette. Cette année, cet événement exceptionnel sera prolongé de 15 jours et se tiendra jusqu'au 4 septembre.

A partir de mercredi, Paris prend un air de bord de mer, avec le retour de Paris Plages. Cet événement qui accueille depuis environ 4 millions de visiteurs par an, fait chaque fois la joie des Parisiens de tous âges, en particulier de ceux qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, ainsi que des touristes.

En raison du succès de cette opération, Anne Hidalgo avait décidé en 2014 de la prolonger d'une semaine au Bassin de la Villette. Cette année, la Maire de Paris a choisi d'aller encore plus loin, en maintenant Paris Plages jusqu'au 4 septembre sur les voies sur berges.

Pour cette 15e édition, Paris accueille deux villes tunisiennes comme marraines : Tunis et Sousse, dont les Maires participeront à l'inauguration, aux côtés de la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat de Tunisie et de l'Ambassadeur de Tunisie en France.

Comme chaque fois, un programme riche et varié attend les Parisiens et les visiteurs : cours de taï-chi, baby-foot, boulodrome, jeux de plage, activités sportives et culturelles, concours ludiques et bien d'autres nouveautés et surprises pour petits et grands.

Déroulé de l'inauguration :

- | | |
|--------------|--|
| 11h15 | Arrivée d'Anne Hidalgo sur le site rive droite - voie Georges Pompidou Découverte des animations, du Pont Neuf au square de l'Hôtel de Ville <i>Quai du Louvre face à la Place de l'Ecole, escalier du Pont Neuf</i> |
| 11h45 | Points presse de la Maire de Paris, aux côtés des Maires de Tunis et de Sousse, ainsi que de la Ministre du tourisme et de l'artisanat de Tunisie. |
| 14h30 | Arrivée de la Maire de Paris au Bassin de la Villette, visite du site et découverte des animations <i>Base nautique, côté Quai de Loire</i> |